



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 août 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 août 2017, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite aux lettres identiques datées du 28 juin 2017 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies ([S/2017/555](#)), qui contiennent des informations fabriquées de toutes pièces et des allégations sans fondement visant la République islamique d'Iran, j'ai l'honneur de porter à votre attention ce qui suit :

1. Les allégations portées dans les lettres susmentionnées à propos du tir d'essai d'un missile balistique effectué le 15 novembre 2016 et de l'utilisation d'un symbole particulier comme cible pour cet essai ne sont que pur mensonge. La diffusion de fausses informations revient à utiliser à mauvais escient les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies pour détourner l'attention de la communauté internationale de la menace réelle que la politique expansionniste menée par Israël et la poursuite de ses actes d'agression et de son occupation font peser sur la paix et la sécurité régionales.

2. La République islamique d'Iran a rappelé à plusieurs reprises, notamment dans la déclaration qu'elle a faite à la suite de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2231 \(2015\)](#), publiée sous la cote [S/2015/550](#), que les moyens militaires iraniens, y compris les missiles balistiques, n'avaient pas été conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires et sortaient de ce fait du champ d'application de ladite résolution.

3. Il est absurde et hypocrite de la part d'Israël d'en appeler dans sa lettre aux paramètres et aux principes directeurs d'un régime de contrôle des exportations qu'il n'a jamais respecté. Le fait que le régime israélien mette au point, mette à l'essai, stocke et déploie des missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires montre bien que celui-ci ne respecte pas le Régime de contrôle de la technologie des missiles et témoigne également de l'incapacité de ce dernier d'empêcher l'exportation vers Israël de la technologie des missiles et de missiles balistiques pouvant emporter des armes nucléaires. Il faut également souligner que ce régime de contrôle des exportations exclusif et peu transparent, qui a été formé hors du cadre de l'ONU, n'offre aucun fondement juridique pour l'application des dispositions du paragraphe 3 de l'annexe B de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.



4. Les odieux attentats terroristes commis par Daech à Téhéran le 7 juin 2017, décrits dans ma lettre datée du 9 juin 2017 (S/2017/489), qui sont semblables à ceux qui ont frappé de nombreuses autres villes du monde, démontrent une fois de plus combien il importe de s'attaquer comme il se doit au terrorisme et à l'extrémisme violent, en les considérant comme une menace mondiale. La République islamique d'Iran est résolue à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, que le régime israélien soutient activement, et ce n'est pas par hasard, notamment sous prétexte de fournir une aide humanitaire aux terroristes blessés en Syrie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gholamali **Khoshroo**
